

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 avril 2010 de MM. Georges Breguet, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Roger Michel, Miltos Thomaidis, Pierre Rumo, Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, M<sup>mes</sup> Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, Annina Pfund, Véronique Paris, Nicole Valiquer Grecuccio, Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Maria Casares, Odette Saez, Alexandra Rys et Catherine Buchet-Harder, acceptée par le Conseil municipal le 8 juin 2010, intitulée: «Exposition sur la pauvreté «Si jamais»: pourquoi pas à Genève? Il n'est pas trop tard!»**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre contact avec la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) afin de coordonner la venue de cette exposition à Genève;
- de financer l'ensemble de l'exposition à Genève avec la collaboration des partenaires privés et publics.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Afin de répondre à la demande formulée par le Conseil municipal, le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a entrepris l'étude de la proposition de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

L'exposition conçue par la CSIAS répond au constat selon lequel le rôle joué actuellement par l'aide sociale au sein du système de sécurité sociale est mal connu auprès de larges couches de la population. «Si jamais – une exposition sur l'aide sociale en Suisse» communique des contenus ciblés et différenciés et explique les causes de la précarité et de la pauvreté. Son objectif est de renforcer ainsi la compréhension à l'égard des personnes qui ont besoin d'être soutenues par les pouvoirs publics.

Si l'exposition a été effectivement présentée dans une vingtaine de villes dont, en octobre 2010, Lausanne et Morges, il convient de relever que, à Genève, l'aide sociale est une compétence cantonale, le Département de la solidarité et de l'emploi ayant toutefois refusé d'organiser l'exposition.

L'exposition n'étant pas disponible au-delà du printemps 2011, son accueil à Genève doit être envisagé au plus tard en mars 2011.

Une subvention est demandée par la CSIAS, pour la mise à disposition de l'exposition elle-même, d'un montant de 36 000 francs (trente-six mille francs suisses). Les frais de transport, montage et démontage, pour un montant d'environ 15 000 francs (quinze mille francs suisses), s'ajoutent à cette somme.

Afin de donner à cette action son plein retentissement, l'organisation en parallèle de diverses activités, telles que tables rondes, visites guidées, portes ouvertes, etc., est nécessaire, la communication correspondante devant être assurée. Ces aspects impliquent un budget approprié.

A ces sommes s'ajoutent les divers frais découlant directement de l'exposition, tels que le gardiennage et l'accueil, le nettoyage, les éventuelles réparations.

Afin de mener à bien cette action dans le délai prévu, il est nécessaire de disposer d'un partenaire à même de rechercher les partenariats privés et publics et d'élaborer le concept des animations. Le coût de cette prestation doit également être pris en compte.

La mise en place de l'exposition, sa mise en œuvre ainsi que celle des animations rendent nécessaire l'engagement de personnel supplémentaire, à titre temporaire.

Les dépenses totales en vue d'assumer les aspects détaillés ci-dessus sont estimées à 160 000 francs (cent soixante mille francs suisses). Compte tenu de cette somme, le Conseil administratif a renoncé à organiser l'exposition «Si jamais – une exposition sur l'aide sociale en Suisse».

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

Le 10 janvier 2011.